



Convention tendant à faciliter l'accès international à la justice, faite à La Haye, le 25 octobre 1980 - Désignation d'autorité centrale par le Costa Rica.

Il résulte d'une notification du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas qu'en date du 7 décembre 2016, le Costa Rica a notifié son autorité centrale en ce qui concerne la convention désignée ci-dessus comme suit :

(Traduction)

Autorité centrale :

Ministère des Relations extérieures et du Culte

Direction juridique

